



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT

DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Attribution du marché relatif à l'entretien et nettoyage des locaux scolaires
N°2024-135-002

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2024-025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal,
Vu l'avis de publication de la consultation N°2024-135-004 paru le 12 juillet 2024 sur le profil acheteur de la collectivité, le 12 juillet 2024 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) sous le N°24-82867, le 13 juillet 2024 dans la presse, relatif aux prestations d'entretien et nettoyage des locaux scolaires de la commune ;
Vu le rapport d'analyse de la consultation ;
Vu le PV du Comité MAPA réuni en date du 19 août 2024 ;
Vu l'avis d'intention de conclure publié le 19 août 2024 ;

Considérant l'avis du Comité MAPA,
Considérant qu'après analyse de l'offre et de la candidature du soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la Société WILAU Propreté,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché N°2024-135-002 relatif aux prestations d'entretien et nettoyage des locaux scolaires de la commune à : WILAU Propreté, (Agence de PORTET-SUR-GARONNE), dont le siège social est sis 2 chemin de la Traverse 65420 IBOS, pour un montant annuel évalué à 69 857,34 € TTC, soit 58 214,45 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera le 30 août 2024. Sa durée est fixée à 1 an, soit jusqu'au 29 août 2025, et sera reconductible deux fois, soit une durée totale n'excédant pas 3 ans.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et adressée au comptable public de la collectivité.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 19 août 2024

Le Maire,
Raymond DEFIS

